



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE



District de l'Hérault de Football

COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Réunion électronique du 25/06/2025

Présidence : **M. Fekraoui Khalid**

Présents : **M. Gros Frédéric**

Absents excusés : **M. Laateb Claude**

Le procès-verbal de la réunion du 19/06/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

FORFAITS

VIL. MAGUELONE 1 (512224)

53362836 – Championnat départemental Beach Soccer / Poule A journée 4 du 19/06/2025
À Balaruc

Amende : 40€ (Non notifié, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VIL. MAGUELONE 1 (512224)

53362841 – Championnat départemental Beach Soccer / Poule A journée 5 du 24/06/2025
À Montpellier

Amende : 40€ (Non notifié, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

VIL. MAGUELONE 1 (512224)

Championnat départemental Beach Soccer / Poule A

Cette équipe totalisant trois forfaits :

17/06/2025 C/ MHBS 1
19/06/2025 C/ BALARUC STADE 1
24/06/2025 C/ BSC 1

Amende : 70€

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

Le Président,
Khalid Fekraoui

Le Secrétaire de séance,
Frédéric Gros